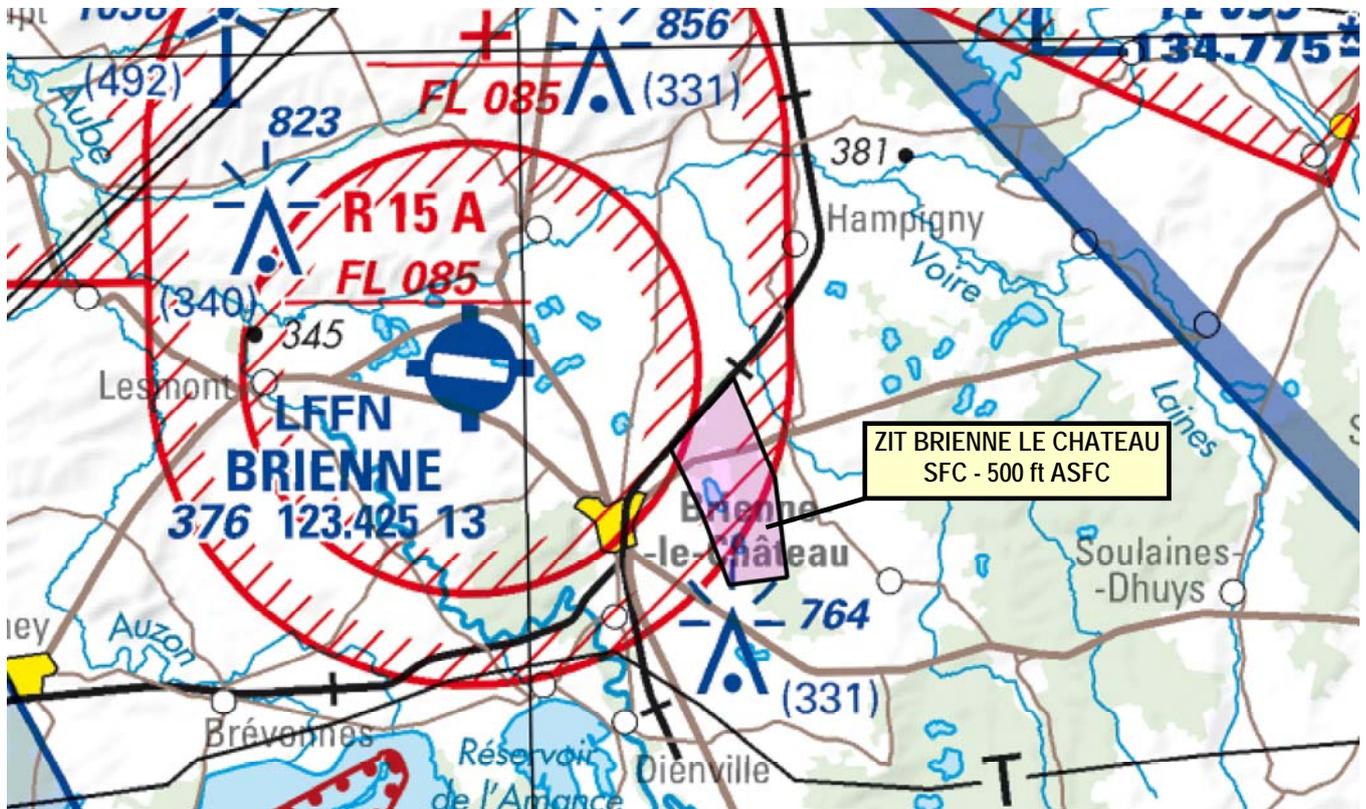


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) BRIENNE-LE-CHATEAU (10)
En vigueur : Du 12 août 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Brienne LFFN



Extrait carte OACI IGN 1 / 500 000 édition 2021

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

ORGANISME GESTIONNAIRE

Service interarmées des munitions

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au profit des services de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile et secours).

Dérogation soumise à l'accord de l'autorité gestionnaire avec un préavis minimum de 5 jours ouvrés.

Contact : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intradef.gouv.fr

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

48°25'35"N - 004°34'09"E
48°24'15"N - 004°34'56"E
48°22'55"N - 004°35'08"E
48°22'50"N - 004°33'59"E
48°23'50"N - 004°33'27"E
48°24'40"N - 004°32'53"E
48°25'35"N - 004°34'09"E

Limites verticales :

SFC / 500 ft ASFC